



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 06 juin 2019

Date d'affichage de la convocation : 07 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Nombre de procurations : 4

Nombre de voix : 21

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jean-Claude Mercier a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

DEL2019_045 Vente d'un terrain du domaine privé de la commune à Monsieur Bouziane et Madame Salmi et classement dans le domaine public d'une partie de la parcelle E1108 pour création d'une aire de retournement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 février dernier relative à la vente d'un terrain cadastré E1108, chemin du Roc, pour une superficie de 500m² à Monsieur Bouziane et Madame Salmi.

Vu la nécessité de classer la pointe de la parcelle E1108 dans le domaine public afin de pouvoir créer une aire de retournement comme indiquée sur le plan (annexe n°1),

Vu le courrier reçu en date du 7 mai dernier par lequel M. Bouziane et Mme Salmi font part de leur souhait d'acquérir un morceau équivalent de la surface perdue pour réalisation de l'aire de retournement (voir plan)

Vu l'avis des domaines en date du 11 octobre 2018,

Vu la nécessité d'assurer le bouclage du chemin du Roc vers le chemin du Clapas afin que celui-ci soit utilisable par les engins du SDIS,

Monsieur le maire propose de vendre à Monsieur Bouziane et Madame Salmi, une partie du terrain situé dans le domaine privé de la commune, pour une superficie d'environ 500m², pour un montant de 126€/m² (E1108 et E1494).

Il précise que le débroussaillage du terrain sera à la charge des acquéreurs.

Il est précisé que la présente délibération annule la délibération du 25 février dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser monsieur le maire à signer un compromis et un acte de vente au profit de Monsieur Bouziane et Madame Salmi, pour une superficie d'environ 500m² pour un montant de 126€/m² selon plan annexé,
- de dire que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- de classer dans le domaine communal la pointe de la parcelle E1108 afin de créer une aire de retournement selon plan annexé,
- d'assurer les travaux de débroussaillage nécessaires afin que ce bouclage soit utilisable par les engins du SDIS,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	17
Procurations	04
Nombre de voix	21
Pour	21
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

